

des droits des impositions aux bois-	
sons.	40,482
Pour le conseil charitable.	1,000
Somme totale du présent état.	271,113 liv. 12 s 9 d

Pièce n° 14.

Discours de Marc-Antoine Bertholon, conseiller de ville, avocat en Parlement, recteur de la Charité, à Messire Laurent Basset, chevalier, ancien conseiller en la Cour des monnoyes, lieutenant-général de police et lieutenant-général de la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, juge primitif et conservateur des privilèges du Franc-Lyonnois.

1788.

Monsieur,

Les témoignages de joye et d'allégresse que font retentir en ce jour tous les ordres de citoyens, s'adressent au magistrat juste et éclairé.

Ceux des pauvres, que l'administration de l'hôpital de la Charité me charge de vous offrir, s'adressent au magistrat sensible et bienfaisant.

Sans doute l'on vous a dit que, né dans le sein de la magistrature, élevé par des parents qui en étaient la gloire et l'ornement, devancé par une réputation qu'à leur exemple vous vous y êtes déjà acquise, vous paraissez plutôt élevé par le vœu public qu'élevé par le choix du prince à la place éminente que vous allez remplir.

Le pauvre vous dira que c'est dans l'exercice des fonctions moins éclatantes de la lieutenance-générale de police dont vous vous êtes si dignement acquitté, qu'il a puisé les sentiments de respect et l'amour dont il est pénétré pour vous.

Aussi sage que la loy, aussi désintéressé que la justice, vrai magistrat, vous avez prouvé qu'il n'est point de place au-dessous de l'homme de bien, que la vertu ne souffre point qu'il y soit sans éclat, et que l'usage le plus doux et le plus flatteur de l'autorité, si elle ne peut faire des heureux, est de diminuer au moins le nombre des malheureux.